

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Boulieu-lès-Annonay
Séance du 4 juin 2014

L'an deux mille quatorze et le 4 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Céline BONNET, Maire.

Présents :

Romain ARPIN-PONT, Aurélie BONNET, Jean-Pierre CHAPILLON, Sylvie COCHONNAT, Max DESSUS, Geneviève FAVERJON, Jocelyne FORTEZ, Aurélien FOURBOUL, Delphine GAILLARD, Pierre-Yves GAY, Marie-Josèphe GRENIER, Jean-Yves MONNET, Patricia PAUZE, Jannick PEYRAVERNEY, Jean-Claude RAYMOND, Jean-Pierre VALENTIN, Jérôme VINCENT

Absents / excusés :

Nathalie RANDON

Madame Aurélie BONNET est nommée Secrétaire de séance.

Il est dénombré dix-huit conseillers présents en début de séance, la condition de quorum étant ainsi remplie, le Conseil Municipal peut délibérer.

ORDRE DU JOUR

- I. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 avril 2014
- II. Autorisation pour la durée du mandat de Madame Le Maire à partir de 2014, embauche de personnel en remplacement du personnel titulaire et non-titulaire absent (stages-congés et congés maladie/maternité) (Délibération n°1)
- III. Demande de subvention exceptionnelle pour le Judo (Délibération n°2)
- IV. Questions diverses
 - 1/ Délibération rectificative pour inscription de la subvention 2014 pour l'éducation routière du Haut-Vivarais (Délibération n°3)
 - 2/ Renouvellement pour 2014 de la convention avec Apipartenaire
 - 3/ Mise en place des élections sénatoriales
 - 4/ Programmation « Fête de l'été »

I. **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 avril 2014**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 23 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

II. **Autorisation pour la durée du mandat de Madame Le Maire à partir de 2014, embauche de personnel en remplacement du personnel titulaire et non-titulaire absent (stages-congés et congés maladie/maternité). (Délibération n°1)**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, il conviendrait d'embaucher le personnel correspondant.

Madame le Maire précise qu'il s'agit principalement des remplacements ponctuels pour formation, des emplois en période estivale, sachant qu'il est d'usage d'employer un enfant du personnel pour un mois (lorsque l'âge correspond) et une personne de Boulieu (pour un mois également). Madame le Maire ajoute que le volume d'embauche en remplacement du personnel absent est finalement très peu élevé.

Monsieur Jean-Pierre VALENTIN demande si les candidats doivent fournir un document attestant de leur bonne moralité. Madame le Maire pense que seul un CV suffit, mais va se renseigner.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à recruter le personnel nécessaire en vue du remplacement du personnel titulaire et non-titulaire absent tout au long de son mandat.
- **DIT** que les salaires seront rémunérés à l'indice Brut 297/Majoré 309.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif au compte 6413.

III. **Demande de subvention exceptionnelle pour le Judo (Délibération n°2)**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention exceptionnelle émanant de l'Association Judo Club Boulieu/Roiffieux pour l'organisation d'un stage de jujitsu en présence de Vincent PARISI.

Monsieur Jean-Pierre CHAPILLON, élu référent du club, fournit de plus amples explications sur le stage, démonstration de jujitsu appréciée de tous, ayant mobilisé beaucoup de monde.

Du matériel a été fourni par la Municipalité. Les fonds collectés ont été reversés à l'association « Meghanora » luttant contre le cancer du rein chez l'enfant.

Monsieur Romain ARPIN-PONT demande pourquoi la subvention est demandée rétroactivement. Madame le Maire répond que la date a été connue tardivement par le club et qu'aucun Conseil Municipal n'était prévu avant la manifestation.

Madame le Maire ajoute que cette subvention a un caractère exceptionnel et s'ajoute à la subvention de fonctionnement.

Madame Marie-Josèphe GRENIER demande quels ont été les frais engagés par le club. Monsieur Jean- Pierre CHAPILLON répond que Monsieur PARISI est venu gratuitement et que les dépenses correspondent à son défraiement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** Madame le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 300 € à l'Association Judo Club Boulieu/Roiffieux.

Cette somme est prévue au B.P. 2014 au compte 6574.

IV. Questions diverses

1° Délibération rectificative pour inscription de la subvention 2014 pour l'éducation routière du Haut-Vivarais (Délibération n°3)

Madame le Maire informe et propose au Conseil Municipal la nécessité de prendre une délibération rectificative, afin d'inscrire au budget primitif 2014 de la commune, la subvention 2014 pour l'éducation routière du Haut-Vivarais.

En effet, lors de l'élaboration de l'inscription des subventions sur l'annexe IV-B1.7 du B.P.2014, nous avons oublié d'inscrire celle-ci pour un montant de 658.20 € (à savoir 0,30 € x 2194 nombre d'habitants). Les crédits prévus seront pris au B.P 2014, section dépenses de fonctionnement compte 6574.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention nous lie avec l'association d'éducation routière du Haut-Vivarais depuis le 11 avril 2000 ainsi qu'un avenant fixant la réactualisation financière approuvé en séance du Conseil Municipal du 23 Mai 2007.

Cette convention permet notamment à l'association de proposer des séances de sensibilisation à la prévention routière aux écoles du bassin dont celles de Boulieu, avec compétition finale à Annonay et remise d'un vélo au gagnant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** cette délibération rectificative décrite ci-dessus,
- **Autorise** Madame le Maire à signer celle-ci,

Et à mandater cette subvention au compte 6574, section dépenses de fonctionnement sur le B.P. 2014, pour la participation financière à l'association d'éducation routière du Haut-Vivarais, pour un montant de 658.20 €.

2° Renouveaulement de la convention avec Apipartenaire pour la saison 2014

Madame le Maire lit la lettre d'information adressée à la Mairie de Boulieu-lès-Annonay par Monsieur et Madame BAUDOUX, apiculteurs « Apipartenaire ».

Madame le Maire rappelle les grandes lignes de la convention liant la commune à ApiPartenaire.

Madame le Maire propose de reconduire ladite convention pour la saison 2014.

Madame Sylvie COCHONNAT précise qu'un commerçant lui a fait part de ses regrets concernant l'utilisation de désherbants chimiques par la commune alors même que l'on met en avant cette production de miel biologique.

Madame le Maire est consciente de ce problème. La préservation de l'environnement est compliquée lorsque l'on est confronté à des demandes diverses, voire opposées. La satisfaction de tous n'est pas facile à obtenir.

Monsieur Jean-Yves MONNET précise que la quantité de désherbants utilisée a été divisée par deux au cours du précédent mandat.

Madame le Maire ajoute qu'il faudra faire évoluer les mentalités et faire comprendre que le désherbage des chemins en zone rurale n'est peut-être pas une priorité.

Madame le Maire demande l'accord de principe du Conseil Municipal sur le renouvellement de la convention, précisant que le coût correspondant a été inscrit au budget.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement.

3° Mise en place des élections sénatoriales conformément au Décret n°2014-532 du 26 mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs

Madame le Maire informe de l'obligation de tenir un Conseil Municipal le vendredi 20 juin 2014 en vue de l'élection des délégués des Conseils Municipaux (au nombre de 5) et de leurs suppléants (au nombre de 3).

Madame le Maire propose aux intéressés de lui faire connaître leur candidature pour le 15 juin au plus tard.

Madame le Maire précise que L'élection des sénateurs aura lieu le dimanche 28 septembre 2014 à Privas.

4° Programmation « Fête de l'été »

L'édition 2014 de la « Fête de l'été » aura lieu le vendredi 4 juillet en soirée.

Prochains conseils municipaux :

Vendredi 20 juin 2014 à 20h00

Mercredi 9 juillet 2014 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.